



Par arrêté préfectoral du 13 avril 2023, une enquête publique de **30 jours** est ouverte du **mardi 23 mai 2023 à 9h00**, heure d'ouverture de l'enquête, au **mercredi 21 juin 2023 à 17h00**, heure de clôture de l'enquête, en mairie de Bréhand, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Energie Bréhand SAS, siège social 32-36 rue de Bellevue - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, pour le projet d'implantation et d'exploitation d'un parc éolien comprenant 3 aérogénérateurs et 1 poste de livraison, (hauteur en bout de pale de 180.30 M et 4.2 MW de puissance unitaire maximale), sur la commune de Bréhand.

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) a émis un avis délibéré sur le projet d'autorisation environnementale le 7 octobre 2021.

Modalités de consultation du public :

- le dossier sera mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Côtes d'Armor :

<https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-transition-energetique/Installations-classees-industrielles/Enquetes-publiques-ICPE-industrielles>

Le dossier complet, support papier et numérisé comprenant notamment l'étude d'impact, peut être consulté durant l'enquête publique en mairie de Bréhand aux jours et heures habituels d'ouverture, soit :

	BREHAND
du lundi au vendredi	9h00 – 12h00 / 13h30 - 17h15
samedi	9h00 – 12h00

Le public peut formuler ses observations :

1 - par voie électronique à l'adresse suivante : **enquete-publique-4596@registre-dematerialise.fr** du mardi 23 mai 2023, 9h00, heure d'ouverture de l'enquête au mercredi 21 juin 2023, 17h00, heure de clôture de l'enquête.

2 - par voie postale au commissaire enquêteur à la mairie de Bréhand, du mardi 23 mai au mercredi 21 juin 2023 à l'adresse suivante : **Mairie – 15 rue du Stade – 22510 BRÉHAND.**

3 - ou directement en se rendant sur le site internet du registre électronique à partir du lien suivant : **<https://www.registre-dematerialise.fr/4596>**

4 - Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles côté et paraphé par le commissaire enquêteur, mis à sa disposition en mairie de Bréhand.

Les contributions reçues par messagerie électronique seront accessibles et donc visibles par tous sur le site internet suivant : **<https://www.registre-dematerialise.fr/4596>**

Il est précisé que les observations écrites portées sur le registre d'enquête ou transmises par courrier sont susceptibles d'être mise en ligne sur le registre numérique.

Monsieur Michel FROMONT, est désigné commissaire enquêteur. Il recevra le public les :

Dates de permanence	Horaires de permanence
mardi 23 mai 2023	9h00 - 12h00
Jeudi 1 ^{er} juin 2023	14h00 - 17h00
samedi 10 juin 2023	9h00 - 12h00
mercredi 14 juin 2023	9h00-12h00
mercredi 21 juin 2023	14h00 - 17h00

Toute information sur le projet ICPE peut être demandée auprès de M. BOUCHEZ Jérémy, responsable de projet, à l'adresse électronique suivante : energie.brehand@wpd.fr ou par téléphone au : 02 51 89 79 41

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur numérisés seront tenus à la disposition du public en mairie de Bréhand et sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor à l'adresse susmentionnée dès réception, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La procédure doit aboutir soit à un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale, assorti de prescriptions, soit à un refus.